



## Un demandeur d'emploi a-t-il droit au RSA ?

Vérfifié le 01 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui, si vous êtes au chômage, vous pouvez percevoir le RSA, mais à condition de remplir les [conditions pour en bénéficier](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>).

Le montant forfaitaire du RSA sera diminué du montant de [l'allocation d'aide au retour à l'emploi \(ARE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860>).

Lors de votre demande de RSA, vous devez déclarer vos allocations chômage, c'est-à-dire les montants de l'ARE perçus, et éventuellement vos autres revenus.

Si le montant de vos revenus est inférieur au montant forfaitaire du RSA, le RSA pourra représenter un complément aux allocations chômage.

*Exemple :*

un demandeur d'emploi vivant seul sans enfant perçoit, pour unique revenu, 250 € par mois d'ARE. Pour une personne seule, le montant du RSA est de 565,34 €. Le demandeur d'emploi peut donc bénéficier du RSA pour un montant mensuel de 314,78 € (565,34 € - 250 €).

### Services en ligne et formulaires

- [Simulateur de RSA \(Caf\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R558) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R558>)  
Simulateur